

ANNEXE C—INSPECTION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES ET DES DROGUES—Suite.

BONBONS—Suite.

Date.	Nom de l'analyste.	Division.	No du rapport de l'analyste.	Vendeur.	Résultats de l'analyse et observations de l'analyste.
1884.					
31 janv...	J. B. Edwards...	Montréal...	6248	T. Decarie	Bonbons jaunes. Contiennent de la glucose; sans impuretés minérales.
31 do	do	do	6249	A. M. Labrecque.....	do do l'empois do
31 do	do	do	6250	L. P. Laviole.....	Pas d'impuretés minérales, non falsifié.
10 mars	do	do	6251	J. L. Laurier.....	do do do
10 do	do	do	8202	Louis Commaissant.....	Drops colorés. Sans falsification ni impuretés minérales.
10 do	do	do	8203	Peter E. Toroux	do do do
10 do	do	do	8204	do	do do do
10 do	do	do	8205	J. A. Gadoua et Frère.....	Bâtons colorés. Falsifiés avec du saindoux rance; exempt d'impuretés minérales.
26 mai	do	do	8272	J. Griffin.....	Pastilles. Non falsifiées; exemples d'impuretés métalliques.
26 do	do	do	8273	Joseph Truffe.....	Mélange de suceries. Falsifiés; la plupart inoffensives; les bonbons jaunes sont colorés avec du jaune de chrome, qui est un poison.
26 do	do	do	8274	J. Cochenhaler.....	Caramels. Falsifiés avec 50 pour 100 de glucose.
20 mars	M. Fiset	Québec	7957	J. Brunel.....	Crème au chocolat. Saine et sans falsification.
26 do	do	do	7958	J. Guiffre.....	Pastilles. Non falsifiées.
26 do	do	do	7959	V. N. Mingy.....	Crème au chocolat. Non falsifiée.
26 do	do	do	7963	J. Brousseau.....	Pur; la matière colorante n'est pas nuisible.
26 do	do	do	7963	A. Davis	do do do
31 do	do	do	7973	J. B. Allard	do ne contiennent aucune matière colorante minérale.
31 do	do	do	7976	Ignace Couture.....	Inferieurs; contiennent trop d'amidon; sucre inférieur; pas de mat. color. minérale.
18 avril	do	do	7986	John Buchanan.....	Pur.
18 do	do	do	7987	G. Scott.....	do
30 mai	do	do	8324	J. Wingfield.....	Matière colorante végétale et saine.
30 do	do	do	8324	J. B. Allard	Pur; excellents.
14 juin	do	do	8342	W. Davis	do do
14 do	do	do	8343	A. Drolet	do do
14 do	do	do	8344	D. Beau et Cie	do do
3 mai	M. Bowman.....	Halifax	7897	Elmhart et Rivetin.....	do
3 do	do	do	7898	Mor, Son et Cie.....	Pastilles à la menthe. Contiennent une petite quantité d'amidon; rien de nuisible.
3 do	do	do	7899	R. G. O'Neal.....	do do
3 do	do	do	7900	R. S. Austin.....	Dragées de carvi. Non falsifiées.
3 do	do	do	8401	Mary Mackasey.....	Mélange. Quelques espèces contiennent un peu d'amidon; rien de nuisible; non falsifiées.
3 do	do	do		Bridget O'Brien.....	Bâtons à la menthe. Falsifiés avec une grande quantité d'amidon.

3 do	do	do	8102	W. J. O'Brien.....	Croquants de chocolat. Non falsifiés.
7 do	do	do	8405	H. V. Wier.....	do Quelques-uns falsifiés avec beaucoup d'amidon.
19 juin	do	do	8463	Wm. Atkinson.....	do Falsifiés avec beaucoup d'amidon.
19 do	do	do	8464	S. Sarsportas.....	Candi français. Qualité supérieure; sans falsification.
19 do	do	do	8465	W. J. Hogwood.....	Crème française. Sucre et coco; sans falsification.
19 do	do	do	8466	J. McLeod.....	Pastilles. A part un peu d'amidon; sans falsification.
19 do	do	do	8467	do	Ananées. Sans falsification.
8 avril	W. F. Best.....	Saint-Jean.....	8068	John Gibbs.....	Dragées. Sans falsification.
8 do	do	do	8067	J. R. Woodburn et Cie	Drops mélangés. Coloration inoffensive; contiennent de 25 à 40 pour 100 de glucose. Il est probable que cet échantillon ne devrait pas être classé comme falsifié, bien que la quantité de glucose soit forte.
8 do	do	do	8068	F. Downing.....	do do do
8 do	do	do	8069	J. R. Hatfield.....	do acidiés. Coloration inoffensive; rien de nuisible; contiennent 40 pour 100 de glucose et de 20 à 30 pour 100 de farine.
15 do	do	do	8084	S. F. Mathews.....	do mélangés. Ne contiennent rien de nuisible; très petite proport. de glucose.
15 do	do	do	8085	Thos. White.....	do acidiés. L'extérieur est de sucre de canne; l'intérieur est composé de farine, de glucose et de couleurs végétales.
4 juin	do	do	8538	S. F. Mathews.....	do mélangés. Pas de coloration minérale; sains.
4 do	do	do	8539	John Gibbs.....	do Pas de trace d'impureté métallique; non falsifiés.
10 do	do	do	8562	R. Jones.....	do mélangés. Sucre pur; pas de coloration nuisible.
10 do	do	do	8363	S. F. Mathews.....	Bâtons. Non falsifiés.
10 do	do	do	8564	L. E. DeForest.....	Drops mélangés. Ne contiennent aucune trace de coloration nuisible.
10 do	do	do	8565	John Forest.....	do Pas de coloration nuisible.
28 do	W. Saunders.....	London.....	7712	McCormick Manf. Co.	Suceries. Non falsifiées; pas de coloration nuisible.
28 do	do	do	7713	D. S. Perrin.....	Drops à la crème. Cendre, 26. Sucre pur; quelques-uns non aromatisés, d'autres aux essences de citron et de framboises; ne contiennent rien de nuisible.
28 do	do	do	7714	do	Drops à la crème. Cendre, 26. Sucre pur; quelques-uns aromatisés, d'autres aux essences de citron et de framboises; ne contiennent rien de nuisible.
28 do	do	do	7715	McCormick Manf. Co.	Sucrerries bouillies. Cendre, 22. Sucre pur; quelques-uns aromatisés, d'autres d'autres aux framboises et au saffran, et d'autres acidulées avec de l'acide tartrique; ne contiennent rien de nuisible.
28 do	do	do	7716	Hewitt Fish.....	Sucrerries bouillies. Cendre, 24. Sucre pur; quelques-unes non aromatisées, d'autres avec du citron ou du marube, et d'autres acidulées avec de l'acide tartrique; ne contiennent rien de nuisible.
28 do	do	do	7717	Eliza Walker.....	Taffy. Cendre, 76. Sucre pur avec un peu de graisse; ne contient rien de nuisible.
28 do	do	do	7718	Alex. Wilson.....	Bonbon au coco. Cendre, 96. Contient environ 9 pour 100 de coco coupé menu; le reste est du sucre pur; ne contient rien de nuisible.
28 do	do	do	7719	Geo. Rowntree.....	Pastilles à la menthe. Cendre, 22. Falsifiées avec environ 33 pour 100 d'amidon.
6 juin	do	do	7782	D. S. Perrin.....	Pastilles de conversation. Cendre, 18. Sucre pur, avec une petite quantité d'amidon; ne contiennent rien de nuisible.
6 do	do	do	7783	McCormick Manf. Co.	Gommes. 1-10 pour 100. Ne contiennent que du sucre pur et de la gomme.
6 do	do	do	7784	D. S. Perrin.....	do do do
6 do	do	do	7785	McCormick Manf. Co.	Caramels. 32 do do avec un peu de graisse.
6 do	do	do	7785	do	do do do
6 do	do	do	7785	do	Pastilles à la menthe. 23 pour 100. Ne contiennent que du sucre pur et de la gomme, avec de l'essence de menthe.